

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2019

LUTTER MORT SUBITE GESTES SAUVENT - (N° 1633)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 45

présenté par
M. Colas-Roy

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« reconnaissance des signes d'alerte de »

les mots :

« lutte contre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.